

Syndrome d'alcoolisation fœtale : pour éviter tout risque, « zéro alcool pendant la grossesse »

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), le 9 septembre prochain, Santé publique France et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) lancent une importante campagne d'information multicanal de septembre à fin novembre 2016. Son objectif est de rappeler les effets néfastes de la consommation d'alcool pendant la grossesse et de s'appuyer sur les professionnels de santé pour que le réflexe « Zéro alcool pendant la grossesse » s'intègre dans un comportement favorable à la santé des futures mères et de leur enfant. En effet, le risque lié à la consommation d'alcool pendant la grossesse reste flou pour le grand public et le « zéro alcool pendant la grossesse » n'est pas toujours compris comme une abstinence totale ni perçu comme une absolue nécessité.

Près d'un tiers des femmes enceintes consomment encore occasionnellement des boissons alcoolisées

Le plus souvent, les femmes enceintes arrêtent ou réduisent spontanément leur consommation d'alcool mais près d'un tiers en consomment occasionnellement et 2% ont consommé au moins une fois plus de 6 verres en une occasion pendant leur grossesse¹. Il est donc essentiel de rappeler au public que **l'alcool est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations...), dont le syndrome d'alcoolisation fœtale est la forme la plus grave.**

Un message fort : « vous buvez un peu, il boit beaucoup »

Santé publique France et la Mildeca déploient une large campagne d'information et de sensibilisation, à la fois média, hors-média et digitale en direction des femmes enceintes.

L'objectif de cette campagne nationale est d'aider les professionnels de santé dans leur pratique de prévention auprès des femmes enceintes.

De nouveaux documents (affiches et dépliant) seront diffusés aux professionnels de santé **de premier recours** (médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens ...), en métropole et dans les DOM :



- **Le dépliant « Zéro alcool pendant la grossesse »** est un questions/réponses simple qui répond aux questions les plus fréquentes : *“l'alcool passe-t-il dans le sang du bébé ?”, “existe-t-il une quantité d'alcool sans risque pour le fœtus ?”*... Il renvoie pour plus d'information vers les professionnels de santé ou le dispositif d'aide à distance Alcool info service

- **Deux affiches « Vous buvez un peu, il boit beaucoup »** déclinées en deux versions (verre de vin et bouteille de bière). Ces affiches sont destinées à être apposées dans les lieux de soins recevant du public (salles d'attente et cabinets des professionnels, officines etc..) et peuvent être utiles pour aborder la question de l'alcool.

¹ Beck F, Richard J-B, Dumas A, Simmat-Durand L, Vandentorren S. Enquête sur la consommation de substances psychoactives des femmes enceintes. La Santé en action. 2013;423:5-7.

Ces ressources sont disponibles gratuitement sur commande :
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/resultatsTPSP.asp>

Ce dispositif d'information national est complété par d'autres documents :

En direction des professionnels :

- des encarts et articles dans la presse professionnelle de septembre à novembre.

En direction des femmes enceintes :

- des annonces presse dans la presse ciblée « famille »,
- des articles dans des blogs ciblés autour de la maternité,
- l'insertion du dépliant « Zéro alcool pendant la grossesse » dans les boîtes maternité, remises aux femmes enceintes aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres de la grossesse.



Une orientation possible vers des professionnels spécialisés et vers Alcool Info Service pour les femmes en difficulté

Pour des femmes en difficulté avec l'alcool, l'orientation vers des équipes spécialisées ou vers les dispositifs d'aide à distance permet de compléter l'offre de soin conformément au plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le site Internet Alcool Info Service propose notamment un annuaire qui peut permettre aux professionnels de santé d'orienter leurs patients vers la structure d'aide spécialisée la plus proche de chez eux.



CONTACTS PRESSE

Santé publique France :

Vanessa Lemoine : 01 49 33 22 42 – vanessa.lemoine@santepubliquefrance.fr

Cynthia Bessarion : 01 49 33 22 17 – presse@santepubliquefrance.fr

Twitter : [@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)

Mildeca

Murielle Fayolle : 06 48 52 81 99 - Murielle.fayolle@pm.gouv.fr

Twitter : [@MILDECAgouv](https://twitter.com/MILDECAgouv)